FÉVRIER 2015

Les p'tits Echos

EDITO de Monsieur Le Maire

Chers Longperrois, Chères Longperroises,
Les 22 et 29 mars 2015, vous serez invités à élire pour la première fois vos conseillers départementaux, anciennement dénommés conseillers généraux. Vous voterez ainsi sur notre canton de Mitry pour une liste composée d'une conseillère et d'un conseiller départementaux et de leurs suppléants respectifs.
A ce jour, 4 listes se sont déclarées avec dans l'ordre du tirage au sort :
Monsieur Bernard Corneille, Maire d'Othis et Marianne Margaté, Maire-adjointe de Mitry-Mory.
Monsieur Daniel Dometz, Maire de Saint-Mard et Madame Corinne Adamski-Caekaert, Conseillère municipale d'opposition à Mitry-Mory, Monsieur Stéphane Rumiej et Madame Catherine Gaffet, Monsieur Anthony Gratacos, Conseiller municipal d'opposition à Moussy-le-neuf et Madame Francine Losbar.
Les nouveaux élus auront pour mission de défendre les intérêts du canton auprès du département dans les domaines tels que l'éducation, le sport, la jeunesse, l'aménagement du territoire, les transports, l'action sociale ; leur attachement avec les communes du canton est primordial et mon rôle est de travailler en étroite collaboration avec ces élus locaux.
En ce début d'année où l'importance du civisme est souvent évoquée, nous avons tous l'opportunité de l'appliquer par les urnes. Alors n'oubliez pas de venir voter. Merci.
Michel Mouton

▶ Les Elections départementales : mode d'emploi

Les électeurs de la quasi-totalité du territoire sont appelés aux urnes les dimanches 22 et 29 mars pour élire leurs conseillers départementaux, selon une nouvelle formule.

1. Qui élit-on ?

Ces élections, jusqu'ici baptisées cantonales, sont devenues départementales. Mais ce sont les mêmes élus : les membres de ce qui est encore le conseil général, et qui sera après ce scrutin le conseil départemental. Il s'agit donc de renouveler une très grande partie de la composition des assemblées des 101 départements français. Ceux-ci disposent de compétences multiples : sur les transports, l'action sociale ou les collèges.

Le Conseil général de Seine-et-Marne va donc changer de nom en devenant le « Conseil départemental ».

Jusqu'ici, on élisait un conseiller général par canton, pour un mandat de six ans, avec renouvellement par moitié des assemblées tous les trois ans. **Le mode de scrutin a changé : désormais, ce seront deux conseillers qui seront élus par canton** (avec une diminution du nombre de ces derniers), toujours au suffrage universel direct à deux tours. Le mandat restera de six ans, mais l'assemblée sera renouvelée intégralement en une seule fois.

2. Quels sont les nouveaux cantons ?

Les conseillers départementaux vont donc être élus sur la base de l'unité géographique du canton, qui date de 1789. On en comptait alors 4 649, qui servaient de base pour la répartition des effectifs de gendarmes ou de sapeurs-pompiers, ou encore pour la perception des impôts. Surtout, jusqu'en 1958, le canton correspond au ressort judiciaire des juges de paix chargés de régler les petits litiges locaux. **Aujourd'hui, les cantons ne sont plus utilisés que pour l'élection des conseillers généraux (et bientôt départementaux).**

On est donc passé de 3 863 à 1 995 cantons. Mais comme dans le même temps chaque canton élit non plus un mais deux conseillers départementaux, le nombre de ceux-ci a légèrement augmenté, 3 990 contre 3 863.

Le décret officialisant le redécoupage des cantons en Seine-et-Marne est paru au Journal officiel le 18 février 2014. En Seine-et-Marne, on passera de 43 à 23 cantons. Longperrier fait partie du canton de Mitry-Mory regroupant les villes de Compans, Dammartin-en-Goële, Juilly, Longperrier, Marchémoret, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Mitry-Mory, Montgé-en-Goële, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Nantouillet, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Pathus, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Vinantes.

3. Quel mode de scrutin ?

Avec le nouveau système de vote, inédit jusqu'ici, les candidats doivent désormais se présenter en binômes, obligatoirement un homme et une femme (leurs suppléants doivent être de même sexe). Un binôme peut être élu dès le premier tour s'il répond à une double condition : avoir recueilli plus de la moitié des suffrages exprimés et le quart des inscrits.

Si aucun binôme ne remplit ces conditions, ceux ayant réuni au moins 12,5 % des inscrits peuvent se maintenir au second tour, il peut donc y avoir des triangulaires. La majorité relative (recueillir davantage de suffrages que son ou ses concurrents) suffit ensuite pour gagner l'élection.

4. Quelles sont les dates clés de la campagne ?

La campagne électorale débutera officiellement le 9 mars, et durera jusqu'au 21 mars à minuit, veille du premier tour.

Celle du second tour durera du 23 mars jusqu'au 28 mars minuit.

A l'issue du second tour, le 29 mars, il faudra encore attendre l'élection des présidents de conseils départementaux pour avoir une idée définitive de la couleur de la majorité dans chaque département.

Pour voter à Longperrier, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Munissez-vous de votre carte d'électeur et d'une pièces d'identité. Si vous êtes absent, vous pouvez voter par procuration. Rendez-vous en gendarmerie muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et compléter le formulaire disponible sur www.service.public.fr en choisissant un mandataire qui votera pour vous. Seule condition, il devra être inscrit dans la même commune et ne pas avoir reçu d'autres procurations en France.

➔ PROJET LIVR'ECHANGE

Depuis l'annonce du projet Livr'échange dans notre dernier article, vous avez été nombreux à vous manifester et à nous témoigner votre soutien : beaucoup de livres, des étagères, des bénévoles, de l'aide et de l'huile de coude.

Merci de vos dons et de votre enthousiasme qui nous vont droit au coeur !

Mais vous pouvez toujours donner ! Cherchez bien, vous avez certainement quelques bouquins qui traînent dans un coin que vous aviez oubliés. Ils feront des heureux sur nos étagères, et nous prenons tous les genres : policier, thriller, roman, roman historique, théâtre, voyages, histoire et géographie, sciences, fantasy, science-fiction, cuisine, santé, guides pratiques, ...**et pour ranger tout ça, quelques étagères nous manquent encore et toujours. Sans elles nous ne pourrons pas présenter tous vos livres…** Si vous êtes passionnés, souhaitez partager et transmettre votre expérience, venez nous aider à pérenniser ce projet dans le temps, nous serons heureux de vous accueillir.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet et vous remercions encore vivement de vos élans de générosité.

➔ Les Foulées Longperroises

L'Association Sportive
Les Foulées Longperroises
organise sous le patronnage de
une course sur route
à travers le village de Longperrier
le dimanche 5 avril 2015

« L'A.S.F.L. » , l'Association Sportive des Foulées Longperroises organise en partenariat avec le Club Olympique Régional Dammartinois et l'Entente Sportive Saint Pathus Oissery la 26ème édition des Foulées Longperroises, le Dimanche 5 Avril 2015.

Au programme: 9h30, course pour tous de 3250m (à partir de 14 ans) , 10h, course de 10km inscrite au Challenge de Seine-et-Marne (à partir de 19 ans), 11h15, course pour l'école d'Athlétisme de 700m, 11h30, course de 1400m pour poussins et benjamins. Les deux premières courses traversent les rues de notre beau village de Longperrier sur une boucle de 3200m. Alors venez nombreux courir, applaudir et encourager tous les coureurs. Unique condition pour participer : avoir une licence FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition quelque soit l'âge du participant.

Rendez-vous au Stade de Longperrier dès 9h : animation, stand, inscription, remise des coupes et médailles seront réunis en ce lieu avec nos bénévoles pour vous accueillir. Le bulletin d'inscription est consultable sur le site de la mairie : **www.mairie-longperrier.fr** . Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter **au 06.60.48.11.37.** Christophe Le Vaillant

➔ Un moment avec le député, Monsieur Yves ALBARELLO

La classe des CM2 a été sélectionnée pour participer au Parlement des enfants et créer une loi.

Le député Yves Albarello, député de la 7ème circonscription de Seine-et-Marne et Maire de Claye-Souilly, est venu le 16 janvier 2015 pour nous expliquer le fonctionnement du Parlement des enfants. Nous lui avons posé des questions (Pourquoi voulait-il faire ce métier ?, A quel âge pouvons-nous commencer la politique ?…). Nous lui avons proposé quelques lois et il nous a donnés son opinion et invités le 9 Mars 2015 à visiter l'Assemblée Nationale. Avant de repartir nous avons gouté et pris une photo. Nous espérons que notre loi sera soumise aux députés. A suivre…

➔ J'aime la galette, savez-vous comment ?

Les anciens l'ont adoré au beurre et bien dorée, dans une ambiance conviviale, le 24 janvier à l'ancienne cantine pour un après-midi spécial, concocté par le CCAS.

Un vrai régal pour les papilles mais aussi pour les yeux : moment d'enchantement en compagnie d'Eric Darvay et de Sasha pour la musique et le spectacle de magie. Félicitations à nos reines et rois d'un jour !

Un merci aux bénévoles et aux membres du conseil municipal pour leur aide dans les préparatifs et la décoration de la salle. A l'année prochaine… Le CCAS

➔ Recensement jeunes

S*i vous êtes jeunes français, vous devez effectuer votre recensement en Mairie munis de votre carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille des parents.*

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. La Mairie vous remettra alors une Attestation de Recensement qu'il est primordial de conserver précieusement : elle vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen (CAP, BEP, Bac, permis de conduire, concours et même conduite accompagnée).

➔ PAS DE REPAS COMMANDÉ = PÉNALITÉ DE REPAS

Attention ! Depuis le 1er janvier, les parents qui n'inscrivent pas leur(s) enfant(s) à la cantine alors qu'ils étaient présents, paieront une pénalité de repas de 7 euros par repas et par enfant.

Cette pénalité était depuis longtemps envisagée par le conseil municipal mais n'avait jusqu'alors jamais été appliquée. Devant le trop grand nombre de cas d'enfants non prévus en cantine car non inscrits, le conseil municipal a donc voté le coût de cette pénalité repas. Pour ne pas oublier d'inscrire vos enfants, le portail famille est mis en place spécialement pour les parents. C'est le plus simple et le plus pratique, il vous permet d'inscrire vos enfants à toutes les activités périscolaires 24h/24 et 7J/7. Seule condition, le faire avant 9h pour le lendemain ! Si vous ne pouvez pas utiliser le portail famille, vous pouvez toujours joindre le Service scolaire par mail à scolaire@mairie-longperrier.fr ou par téléphone au 01.60.03.88.90, mais toujours en respectant le délai imparti, avant 9h30 la veille pour le lendemain (le week-end ne comptant pas évidemment !).

➔Le prélèvement automatique, c'est fantastique !

Les familles souhaitant bénéficier du prélèvement automatique devront se rendre en mairie, au service scolaire, munies de leur Relevé d'Identité Bancaire. Le prélèvement débutera officiellement avec la facturation de mars que vous recevrez début avril.
Si vous souhaitez bénéficier de ce mode de paiement, ne tardez plus à venir le déposer en mairie au service scolaire !

➔ Rien est pire que de se taire !

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement. » (Olweus, 1993)

Les relations entre adolescents peuvent souvent virer au cauchemar : moqueries, insultes, bousculades, humiliations, persécutions. La spirale infernale commence et le harcèlement prend forme ; le harceleur a trouvé sa proie soutenu par sa horde de spectateurs complices. La victime subit alors de façon répétée, la violence physique et morale, et son isolement insidieux.

L'apparence physique, le handicap (physique ou mental), l'identité de genre (garçon efféminé ou fille masculine), l'appartenance à une minorité sociale ou culturelle, le niveau scolaire, le caractère, etc…sont les cibles favorites des harceleurs, et ce, dans tous les pays.

NON, ce ne sont pas que de simples jeux ou moqueries d'enfants !

Tous les acteurs du harcèlement sont exposés à de multiples conséquences à court, moyen ou long terme. Pour la victime, graves problèmes psychologiques, physiques, sociales et scolaires, pour le harceleur, manque d'empathie, répétition de comportements violents , échec scolaire, dépression, pour les témoins, attitudes violentes et culpabilité.

Le phénomène prend de l'ampleur notamment avec l'utilisation accrue des smartphones, internet et les réseaux sociaux. Le Cyber-harcèlement gagne du terrain et les parents craignent que leurs enfants en soient victimes.

Un décrochement scolaire, ne plus vouloir se rendre en classe, des problèmes de sommeil, d'alimentation, d'isolement sont des signes à ne pas négliger. Il faut réagir vite ! **Heureusement, certains osent parler car rien n'est pire que de se taire.**

10% des collégiens rencontrent des problèmes avec le harcèlement au collège et 6% subissent un harcèlement qu'on peut qualifier de sévère à très sévère.

Un service d'aide aux victimes répond au numéro d'appel national **0808 807 010** pour vous permettre de dialoguer avec des spécialistes de l'association « L'école des parents et des éducateurs d'Ile-de-France ». Ils vous écouteront, vous donneront des conseils et vous mettront en relation avec le « référent harcèlement » de votre académie en cas de besoin. Le gouvernement compte renforcer la sensibilisation, la formation et la prise en charge du harcèlement entre 2015 et 2016.

➔Passage à l'heure d'été !

C'est le choc pétrolier de 1973 qui a engendré le changement d'heure en France dans un souci d'économies d'énergie. Il a été mis en place en 1976 et existe aujourd'hui à travers le monde dans 70 pays. Le principe : chaque année, on change d'heure en avançant sa montre le dernier dimanche du mois de mars pour l'été et en la reculant le dernier du mois d'octobre pour l'hiver. Attention, le prochain changement d'heure hiver-été aura lieu le dimanche 29 mars 2015.

Les français devront passer à l'heure d'été en avançant d'une heure : à 2 heures du matin, il sera alors officiellement 3 heures.

Agenda Brèves

Permanences du Samedi en mairie : 14 et 23 mars, 11 avril 2015

Prochaines collectes de Don du sang

Moussy-le-Neuf le 21 mars 2015 de 9h à 13h au Gymnase
Dammartin-en-Goële le 8 avril 2015 de 15h à 19h30 Salle Louis Lumière, Place des prieurs

➔ GRANDE SOIRÉE CH'TI: le samedi 14 mars 2015 à partir de 19h30

Le Comité des Fêtes Longperrois organise, le Samedi 14 mars 2015, à partir de 19h30, dans la salle de l'Orangerie (z.i. du pré de la noue, derrière Gam'Vert), une Ch'Ti Grande Soirée !

Une grande soirée de fête, avec des moules, des frites, de la bière … et plein d'animations pas que du ch'nord ! Grâce à notre DJ JC « tout équipé » on va chanter, on va danser, on va jouer, et en plus pour pas cher (16€/adulte et ado, 8€/enfant de 6 à 12 ans) …*Possibilité de réserver uniquement votre soirée à 8€ l'entrée + sodas mais à partir de 23h*, mais il n'y en aura pas pour tout le monde : seulement 150 convives pourront vivre cette exceptionnelle soirée ! Alors inscrivez-vous sans tarder en nous déposant le montant des places réservées (par chèque libellé au nom du Comité des Fêtes Longperrois, ou en espèces), lors de la dernière permanence place Henri Sainte-Beuve : mercredi 11 mars de 18h à 20h. Si vous ne pouvez pas passer, ou pour toutes précisions, n'hésitez pas à nous joindre par courriel à cdflongperrois@gmail.com ou par téléphone au **07.62.95.72.52.** Le Comité des Fêtes Longperrois

➔ Grande Chasse aux œufs le lundi 6 avril 2015

A vos paniers, petits lutins et aventuriers longperrois de 0 à 12 ans ! Préparez-vous à une grande chasse aux œufs organisée par le CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) de Longperrier.

Les cloches passeront et déposeront des petits œufs pour chacun d'entre vous, **le lundi 6 avril à 10 heures au City près de l'école élémentaire**. Munissez-vous d'un panier, mais pas trop grand quand même, pour en laisser aux copains. Tu pourras en garder 5 ! Selon la météo, prévois des bottes en caoutchouc. Si la météo nous jouait un mauvais tour, les informations seront sur le site de la mairie ou sur le panneau lumineux. On croise tous les doigts pour le chocolat !

Le CCAS de Longperrier organise
CHASSE AUX OEUFS
Pour les enfants de 0 à 12 ans
LUNDI 6 AVRIL 2015
À 10 heures au CITY
Venez avec vos paniers !

➔ Que celui qui ne souhaite pas vivre dans une ville propre lève le doigt !

Force est de constater qu'il est impossible de marcher 3 mètres dans Longperrier sans « tomber » au propre comme au figuré sur une crotte de chien ! Les trottoirs, les chemins, les espaces verts de la commune sont tous, sans exception les toilettes favorites de nos toutous. Des petites, des grosses, il y en a partout !

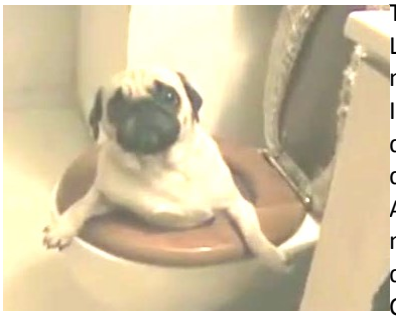

Tout le monde en est victime, personnes âgées compris, mais nos enfants aussi ! Les chemins des écoles maternelle et élémentaire sont jalonnés de ces monticules nauséabonds.

Imaginez ! Si on fait le compte. Dans un quartier, pour un seul arbre, un seul chien dépose 100 grammes de crotte par jour…mais si nous passons à 10 chiens dans le quartier nous arrivons au kilo par jour !

Au vu de cette invasion massive, il serait agréable pour tous les longperrois, que les maîtres agissent avec civisme et prennent l'habitude au quotidien de ramasser les déjections de leurs toutous adorés.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir un sachet dans la poche avant de sortir, d'enfiler le sachet comme un gant, ramasser la déjection, retourne le sachet, faire un nœud, jeter le sachet dans une poubelle. **6 secondes suffisent pour se faire apprécier !**

Les risques existent : glissade, chute ; ces dernières pouvant entraîner des blessures graves, cassures, …et dans ce cas qui est responsable ? Qui paiera la note du médecin ou de l'hôpital ? Le ramassage des déjections est de plus, obligatoire depuis le 2 avril 2002 et fait encourir à son maître une amende de 35 euros. A ce tarif, mieux vaut une crotte dans un sac qu'une prune dans la poche ! Alors, mesdames, messieurs, tant que votre chien n'est pas capable de faire comme sur la photo, c'est à vous de ramasser ! Nous comptons sur vous.

Retrouvez plus d'infos sur www.mairie-longperrier.fr

Mairie de Longperrier
2, rue de Maincourt (77230)
Tél : 01.60.03.00.04 - Fax : 01.60.03.70.59
accueil-longperrier@mairie-longperrier.fr
Site Internet : www.mairie-longperrier.fr

Directeur de publication : M. Michel MOUTON
Rédaction, conception, photos et édition :
Catherine MOREAU & Service Communication.
Journal réalisé en 1000 exemplaires . Dépôt légal février 2015. Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé sur du papier recyclé Ecolabel européen